

Vu et vérifié et porté en ^D
au L. C. N° 48 du 18-3-61
Le Comptable Territorial, 1931

INTERESSE

CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO
Gouvernement Général - Gouvernement Generaal
Direction Générale - Algemene Directie
Direction - Directie

Receit

N° 49/6
Nr.

Province - Provincie : Ruanda - Urundi
District - District : publique de Ruanda
Territoire - Gewest : territoire de Ruhengeri



Etat des sommes à liquider par
Staat der sommen uit te keren door
(le Comptable de la Colonie à (1)
de Boekhouder van de Kolonie te
l'Ordonnateur-Trésorier de (1)
de Ordonnateur Betaalmeester van

à Monsieur VANKERM N° matricule
aan de heer Docteur en medecine Stamnummer
Grade de restaurant Banque et n° de compte
Graad de restaurant Bank en nr. der rekening
à titre d'indemnité vergoeding
voor 1 - 3 au 17 - 3 / 61
pour la période du
voor de periode van
suivant détail ci-dessous. tot
zoals hieronder gedetailleerd. mit 17 f X 110

Recue la somme de mille neuf cent
nonante et un francs
VANKERM
[Signature]
Ruhengeri, le 18-3-61

Annexes :
Bijlagen :

Total - Totaal : 1870
6452 121
Index - Index : 1991

Autorisé le paiement à charge
De betaling toegelaten ten laste
du
van
L'Ordonnateur-Trésorier, (1)
De Ordonnateur Betaalmeester,

Total général à liquider :
Uit te keren bedrag
Ruhengeri, le 18-3-61
de
Le Gestionnaire des crédits, (1)
De Beheerder der kredieten,

(1) Supprimer la mention inutile.
Het onnodige schrappen.

KIGARAMA

Commerçant à RUHENGARI.

Vu en recette et porté en D
au L. C. N° 49 du 18-3-61
Le Comptable Tontou, *[Signature]*

FACTURE N°.../;;; suivant BON DE COMMANDE N°67 en date du 26/12/1960 du Directeur de l'Ecole de Police du RWANDA à RUHENGARI.

Le Gouvernement du RWANDA DOIT AU SIEUR KIGARAMA, Commerçant à RUHENGARI, ce qui suit :

K 4.000,00 KGB de bananes à 2,00 frs le Kg soit	8.000,00 frs
2.000,00 KG de patates douces à 2,00 le Kg soit	4.000,00 frs
<hr/>	
TOTAL	12.000,00 frs

Je dis 12.000,00 frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DOUZE MILLE francs.

KIGARAMA

A PAYER A MON ADRESSE

[Signature]

Pour vérification, approbation et imputation à charge de l'art. n°9/I/09/005/02/00/924.

Engagement n°72 du 26 Décembre 1960

Le sous-Gestionnaire des Crédits

Le Directeur de l'Ecole de Police

LOOS, Ch.

[Signature]

Pour réception à partir du 26/12/60 jusqu'au 17 mars 61.

Livraison prévue durant cette période Exécutée durant cette période.

A RUHENGARI, le 18/03/61.

Le Directeur de l'Ecole de Police.

LOOS, Ch.

[Signature]

Pour acquit

KIGARAMA

[Signature]

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Ruhengeri D

, le 20 mars 1961.

Vu et vérifié et porté en

RUANDA-URUNDI GEBIED

au L. C. N° 50 du 18-3-61
Le Comptable Territorial, 1931,

(1) N°

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
GEBIED
RUHENGERI
LE COMPTABLE TERRITORIAL
1931

Article: 11.19.109.0100.170.
Indicatif: 151.



Extrait du livre de paie:

Ref. n°
Annexe
Bijlage
Objet
Voorwerp

Réculé $\frac{1}{2}$ mois accordé à l'Elève de troisième année
RWIGIMBA Augustin, qui effectue un stage volontaire durant
les vacances de Pâques, full-time à l'hôpital de Ruhengeri.

Montant:	pécule:	1.000 frs.	mois	x $\frac{1}{2}$	=	500 frs.
	index:	385 frs.		x $\frac{1}{2}$	=	193 frs.
						693

Vu pour approbation, vérification et imputation au 11.19.109.01.00.170 ,
indicatif 151, inscrit à la fiche 31/4 n° 14, certifié sincère et véritable
et arrêté à la somme de:

-----SIX CENT NONANTE TROIS FRANCS-----

Le Sous-Gestionnaire des Crédits, Médecin Directeur de l'Ecole
des Infirmiers à Ruhengeri, Dr. Van Kerm J.-P.

Médecin des Hôpitaux.



Vu payer les témoins: 1. NGARAMBÈ, J.

2. NGENDAHIMANA,